Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260630-2026_057-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/057

L'an deux mille vingt-six,
le 29 juin à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Revaux Foucher, en raison d'un sinistre constaté dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 20
Nombre de Membres absents : 03

Présents :

Mmes Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON,
Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Patrice NIVAULT, Florian POLLARIS, Patrice PYRAUT et Ivica TASIC.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 22
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 22

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Dany HEURTEBISE donne pouvoir à Jeanne-Laure BODIN
Katia BOIS donne pouvoir à Christine SACRISTAIN

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Marc MIOT

M. Ivica TASIC est nommé secrétaire de séance.

Adoption du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Touraine Est Vallées

Conformément à l'article L5211.39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'EPCI adresse, chaque année aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260630-2026_057-DE

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le (la) Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'EPCI sont entendus.
Pour mémoire, il est rappelé que les représentants de la commune à la CCTEV sont :

- Marie-Laure THEPENIER
- Janick ALARY
- Aline VIOLANTE

Il est précisé que le président de l'EPCI peut être entendu sur la demande du Conseil municipal de chaque commune membre.
Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du bilan d'activité relatif à l'activité de la CCTEV de l'année 2025.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

PREND ACTE de la présentation en Conseil municipal du rapport d'activité retraçant l'activité de la CCTEV pour l'année 2025.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *M. le Président de la CCTEV*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	07 / 07 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	07/ 07 / 2026
Publié le	07/ 07 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 30 / 06 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».